



Bulletin d'information de la Commission de services policiers d'Ottawa

Commission de services policiers d'Ottawa

Président :	Eli El-Chantiry (<i>conseiller municipal</i>)	Adresse :	110, avenue Laurier Ouest Ottawa (Ontario), K1P 1J1
Membres :	Adriana Doyle (<i>rep. communautaire</i>) Jan Harder (<i>conseillère municipale</i>) Henry Jensen (<i>rep. communautaire</i>) Jim McEwen (<i>rep. communautaire</i>) Carl Nicholson (<i>rep. communautaire</i>) Jim Watson (<i>maire</i>)	Téléphone :	613-560-1270
		Télécopieur :	613-580-2728
		Courriel :	Wendy.fedec@ottawa.ca ou Lynn.kennedy@ottawa.ca
		Site Web :	ottawapoliceboard.ca (page de la Commission)
Directrice générale :	Wendy Fedec		
Adjointe admin. :	Lynn Kennedy		

MOT DU PRÉSIDENT

J'ai le plaisir de vous présenter le numéro de mars 2011 du bulletin de la Commission de services policiers d'Ottawa, dont c'est la quatrième année d'existence. Notre bulletin est – et demeure – un moyen privilégié de diffuser de l'information et de mieux faire comprendre la Commission et ses activités.

L'année 2010 a été une année chargée, et difficile pour le Service de police et la Commission. Depuis de nombreuses années, le Service de police d'Ottawa et la Commission jouent le rôle de chefs de file sur le plan de la transparence, de la reddition de comptes et du professionnalisme au sein de la communauté policière. Pourtant vers la fin de 2010, notre engagement envers ces principes fondamentaux a fait l'objet d'une remise en question intense de la part des médias et du public en général. Depuis, bon nombre de mesures ont été prises afin de répondre aux préoccupations exprimées et cela continuera en 2011. La Commission est sensible à l'importance de la confiance du public pour le maintien de l'ordre, et elle est résolue à collaborer avec le chef White pour accroître cette confiance en poursuivant ses activités avec toute la transparence et la responsabilisation possibles. Parallèlement, il y a lieu de féliciter la grande majorité des agents de la paix qui, jour après jour, accomplissent leur tâche avec professionnalisme, compassion et bravoure, même dans les circonstances les plus difficiles.

La Commission elle-même traverse en ce moment une période de transition : trois nouveaux membres ont été désignés à la fin 2010 et trois membres termineront peut-être leur mandat dans les premiers mois de l'année 2011. Notre toute nouvelle membre – **Adriana Doyle** – a été nommée le 9 février par le gouvernement provincial en remplacement de **Diane Guilmet-Harris**, membre sortante. M^{me} Guilmet-Harris, qui a siégé six ans à la Commission, est une femme de principes, très consciencieuse et assidue à son travail; elle nous manquera beaucoup et nous lui souhaitons le meilleur succès. Vous pourrez par ailleurs lire une brève présentation de M^{me} Doyle dans ce numéro du bulletin.

Au milieu de cette transition, la Commission a tenu son élection annuelle pour le poste de président le 24 janvier, comme l'exige la *Loi sur les services policiers*. J'ai l'honneur d'avoir été réélu par mes collègues à titre de président pour les six premiers mois de l'année; en juillet, la Commission se penchera à nouveau sur cette nomination et nous espérons que d'autres membres se seront joints à nous d'ici là. Ils auront leur mot à dire dans cette décision importante. Je profite de l'occasion pour remercier tous mes collègues, présents et passés, au sein de la Commission pour leur engagement et leur dur labeur au cours de la dernière année. J'anticipe avec plaisir la tâche qui nous attend en 2011.

Vous trouverez dans ce numéro :

- Une présentation de notre nouvelle représentante communautaire au sein de la Commission
- Un aperçu des agences de surveillance de la police et de leur rôle
- L'approbation du budget 2011 de la police
- Une liste des rapports importants récemment reçus par la Commission.

J'ose espérer que ce bulletin vous est utile et instructif. Pour plus d'information sur la Commission et sur son travail, rendez-vous en ligne à www.ottawapoliceboard.ca.

Eli El-Chantiry, président



PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE MEMBRE DE LA COMMISSION Adriana Doyle

Adriana Doyle a été nommée à la Commission de services policiers par le gouvernement provincial pour un mandat de trois ans prenant effet le 9 février 2011. M^{me} Doyle a été reçue au Barreau de l'Ontario en 1984. Elle pratique depuis le droit à titre

individuel en tant que spécialiste du droit de la famille et du droit familial collaboratif, ainsi que de l'arbitrage et de la médiation. M^{me} Doyle parle le français, l'anglais et l'italien, et œuvre depuis fort longtemps auprès de divers organismes et à divers événements, notamment la Société canadienne du cancer, l'Ottawa International Soccer Club, le conseil d'administration des Services pour femmes immigrantes d'Ottawa, le Téléthon de l'Institut de cardiologie, le Festival de jazz d'Ottawa et le Chamberfest. Elle a également travaillé bénévolement dans un orphelinat au Ghana, et siège d'ailleurs à titre d'administratrice au conseil d'Orphans' Heroes, un organisme américain qui

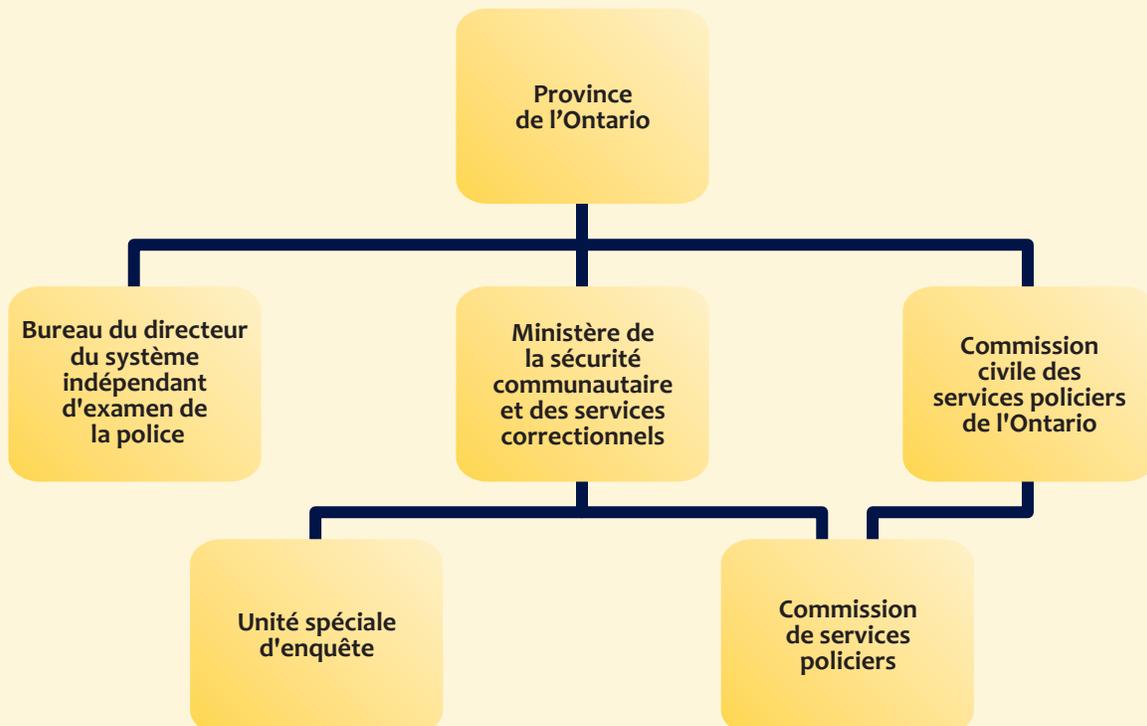
recueille des dons pour ensuite les remettre à des organisations caritatives qui se consacrent aux orphelins dans les pays en développement. Elle a en outre reçu le prix Gordon-F.-Henderson en 2008 pour ses activités caritatives.

M^{me} Doyle est extrêmement active au sein de la communauté juridique et siège à de nombreux comités et conseils d'administration. Elle est entre autres coprésidente du comité de planification du Family Law Institute. Elle agit également comme arbitre pour le Barreau du Haut-Canada en ce qui a trait aux mesures disciplinaires, et fait régulièrement des présentations dans le cadre de programmes de formation juridique permanente, dont le cours de préparation au barreau et les programmes de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, du Collège algonquin, de l'Université Carleton et de certaines écoles secondaires. M^{me} Doyle est mariée et mère de quatre enfants, et elle réside à Ottawa depuis sa naissance.

APERÇU DES AGENCES DE SURVEILLANCE DE LA POLICE ET DE LEUR RÔLE

En Ontario, le gouvernement provincial confie à plusieurs organismes publics des responsabilités liées aux activités policières. Les responsabilités liées aux plaintes du public, à la conduite et à la discipline des policiers ont été d'un intérêt

particulier pour le grand public et pour les médias. Le tableau ci-dessous présente une synthèse générale des rôles de chacun des organismes qui ont des responsabilités dans ce domaine.



APERÇU DES AGENCES DE SURVEILLANCE DE LA POLICE ET DE LEUR RÔLE

PROVINCE DE L'ONTARIO

Responsable d'établir la structure et les règles relatives à la police de l'Ontario par l'entremise de la *Loi sur les services policiers*, y compris les règles à suivre dans le traitement des plaintes, la discipline et le licenciement des policiers.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE ET DES SERVICES CORRECTIONNELS

Responsable de l'administration de la *Loi sur les services policiers* et de la surveillance des services de police afin d'assurer la prestation de services adéquats et efficaces; surveillance des commissions et des corps policiers afin de veiller à ce qu'ils respectent les normes de service prescrites; élaboration de programmes visant l'amélioration des pratiques policières professionnelles, des normes et de la formation professionnelle; inspections des services policiers et des commissions.

UNITÉ SPÉCIALE D'ENQUÊTE

Unité civile du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels créée par le gouvernement provincial dans le but de faire enquête sur les circonstances entourant les cas de blessures graves et les morts qui ont pu découler d'infractions criminelles commises par des policiers.

COMMISSION CIVILE DES SERVICES POLICIERS DE L'ONTARIO

Organisme civil indépendant établi par la province et autorisé à ordonner à un service ou à une commission de services policiers de se conformer aux normes prescrites; à effectuer des enquêtes sur des questions liées à la police municipale (p. ex., la conduite ou le rendement d'un membre d'un service de police ou d'une commission; l'administration d'un service de police; le mode de prestation des services de police municipaux; les besoins municipaux en services de police); à mener des enquêtes sur des questions concernant le crime et la police; à entendre et à trancher des questions qui lui sont soumises par les commissions des services policiers ou des appels de membres de services de police conformément à la partie V de la *Loi*.

BUREAU DU DIRECTEUR DU SYSTÈME INDÉPENDANT D'EXAMEN DE LA POLICE (SIEP)

Organisme civil indépendant établi par le gouvernement provincial pour traiter les plaintes au sujet de la police formulées par des membres du public.

COMMISSION DE SERVICES POLICIERS

Commissions civiles établies par le gouvernement provincial et responsables de la prestation de services de police adéquats dans les municipalités, y compris la détermination, en consultation avec le chef de police, des priorités et des objectifs relatifs aux services de police; de l'établissement de politiques de gestion efficace des services policiers; du recrutement du chef de police et des chefs adjoints; de la direction du chef de police (sauf en ce qui concerne des opérations de police) et de la surveillance de son rendement; de l'établissement des directives relatives au traitement des plaintes selon les règles et règlements provinciaux établis par le SIEP; de l'examen de l'administration par le chef du système de plaintes conformément à la partie V de la *Loi sur les services policiers*.

APPROBATION DU BUDGET 2011 DE LA POLICE

Le budget d'exploitation et d'immobilisations 2011 du Service de police a reçu l'approbation de la Commission le 7 mars et celle du Conseil le 8 mars. Le budget d'exploitation net de 236,9 millions de dollars et le budget d'immobilisations de 14,9 millions de dollars fournissent au SPO les ressources nécessaires pour remplir ses responsabilités envers les citoyens d'Ottawa et leur offrir les services auxquels ils s'attendent. Le budget atteint l'objectif d'augmentation de 2,5 % fixé par le maire Watson, le Conseil municipal et la Commission de services policiers, et il permet au SPO de maintenir la qualité de services actuelle. Pour

réaliser cet objectif tout en couvrant les coûts de la rémunération, une réduction budgétaire de 6,1 millions de dollars a été nécessaire. On n'embauchera aucun nouveau policier en 2011 pour refléter la croissance de la Ville et les initiatives contenues dans le Plan d'activités triennal du SPO ont été éliminées, sauf pour la formation. De plus, on a réduit de 0,8 million de dollars les enveloppes budgétaires existantes et on s'affaire à pratiquer des réductions de 1,1 million de dollars dans l'ensemble du service. La hausse représente une douzaine de dollars par an pour une résidence urbaine moyenne.

QUOI DE NEUF?

Lors de sa première rencontre de l'année, le 24 janvier, la Commission a reçu des rapports sur son rendement et ses plans pour l'avenir : le Rapport annuel 2010 sur les activités, la formation et le rendement de la Commission ainsi que le Plan de travail de la Commission pour 2011 (tous les rapports sont accessibles en ligne). Voici un aperçu des faits saillants :

Activités de la Commission en 2010

En 2010, les sept membres de la Commission ont encore une fois connu une année productive et chargée. Ils ont assisté ensemble à 26 réunions de la Commission, de comités et d'intérêt public, et à 99 autres événements liés à leur fonction de membre de la Commission. Parmi leurs autres activités, citons des cérémonies de recrutement ou de remises de distinctions à des policiers, des réunions avec des partenaires communautaires, des événements et des activités-bénéfiques communautaires, des rencontres avec des fonctionnaires et des homologues provinciaux d'autres Commissions de la province, des événements organisés par des associations de policiers, des séances de négociation collective, et la liste se poursuit. En tout, les membres de la Commission ont collectivement consacré dans le cadre de leurs fonctions 478 heures à des réunions et à d'autres événements, ce qui représente un engagement considérable de temps et d'effort au service de la collectivité.

Rayonnement et engagement communautaire...

Depuis 2008, la Commission concentre principalement ses efforts sur l'amélioration des relations avec des partenaires communautaires clés, ce qui suscite des occasions d'engagement communautaire et de sensibilisation de la population à la Commission et à ses activités. Cet intérêt ne s'est pas démenti en 2010 et il s'intensifiera en 2011. Deux réunions d'intérêt public ont eu lieu en 2010, une sur la question de la **Santé mentale des enfants et des jeunes** et l'autre sur le **Profilage racial**. Un résumé de la réunion sur le profilage racial est présenté dans le numéro de décembre du bulletin de la Commission, que l'on peut consulter à ottawapoliceboard.ca. La réunion avait pour but de recueillir

des commentaires sur la version préliminaire d'une politique opérationnelle sur le profilage racial pour la police, que les experts décrivent comme la plus complète du monde. La Commission prévoit davantage de consultations communautaires à ce sujet en 2011.

Projets d'avenir...

La Commission de services policiers d'Ottawa prend très au sérieux sa responsabilité de représenter l'intérêt public et pour le faire efficacement, elle doit tisser ses propres liens avec la communauté et compter régulièrement sur la rétroaction du public. En 2011, la Commission a l'intention de renouveler et d'intensifier son engagement envers le dialogue communautaire. Parmi les projets envisagés, citons des réunions d'intérêt public plus fréquentes, des rencontres à bâtons rompus avec des partenaires communautaires et des collaborations avec des partenaires sur le modèle de celles qui ont été organisées avec succès dans le passé. Les sujets des réunions d'intérêt public de cette année restent à déterminer.

Un des défis continus que doivent relever les Commissions de services policiers est le manque de sensibilisation et de compréhension de leur rôle; les gens sont bien plus habitués à entendre parler des membres du Service de police et à communiquer avec ces derniers. Soucieuse de remédier à la situation, la Commission accroîtra ses efforts visant à mieux faire connaître son rôle en 2011.

La Commission prend au sérieux les commentaires de la collectivité, et elle compte sur cela pour faire en sorte que le SPO réponde aux attentes et aux exigences des citoyens. Nous vous invitons à assister aux diverses réunions et consultations qui ont lieu tout au long de l'année et à nous faire part de vos réflexions. S'il y a un sujet précis dont vous aimeriez entendre parler dans un article du bulletin ou une de nos assemblées communautaires, n'hésitez pas à nous en faire part.

Rapports reçus récemment par la Commission

Cette année, la Commission a reçu les rapports suivants qui pourraient vous intéresser. Tous ces rapports peuvent être consultés sur le site Web de la Commission, à ottawapoliceboard.ca :

- **Bulletins no 2 et no 3 sur l'examen des opérations pour le bloc cellulaire** – Le chef de police présente un rapport mensuel sur les opérations des cellules et les changements apportés aux politiques, aux procédures opérationnelles, à la formation et à la présentation de rapports à la suite des incidents dans le bloc cellulaire rendus publics en novembre 2010.
- **Calendrier des critères de surveillance de la Commission pour 2011** – Ce calendrier dresse la liste de tous les rapports de suivi qui doivent être soumis à la Commission en 2011, et les mois où ils doivent être remis, afin d'assurer que la Commission s'acquitte de ses responsabilités de surveillance conformément à la Loi sur les services policiers et à ses propres politiques.
- **Vue d'ensemble et analyse des collisions avec blessés survenues à Ottawa en 2010** – Ce rapport présente des données statistiques relatives aux collisions survenues pendant l'année compilées par le Programme intégré de sensibilisation à la sécurité routière – un partenariat entre la police d'Ottawa, les Travaux publics de la Ville et Santé publique Ottawa – afin de déceler des tendances et des initiatives de réduction des collisions.
- **Plan d'action 2010-2012 : Rapport d'étape semestriel** – Ce rapport fournit un rapport d'étape sur l'atteinte des buts et des objectifs contenus dans le Plan d'activités actuel de la police.
- **Usage de la force – Rapport annuel 2010** – Ce rapport présente des statistiques sur le nombre d'incidents liés à l'usage de la force en 2010, classés selon les degrés de force décrits dans le modèle d'usage de la force de l'Ontario.
- **Conformité aux normes du ministère – Rapport annuel 2010** : Les services de police et les commissions de services policiers de l'Ontario doivent se conformer à quelque 80 normes établies par le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels. Ce rapport renferme de l'information sur la conformité à ces normes en 2010.
- **Présentation sur l'unité d'assurance de la qualité et de gestion des risques** : Le personnel de l'unité d'assurance de la qualité du SPO a fait une présentation sur le système de gestion des risques d'entreprise en place afin d'améliorer la capacité du SPO à déterminer, à évaluer et à éliminer divers facteurs de risque.

- **Milieu de travail positif – Rapport annuel 2010** : Ce rapport brosse un portrait de l'ensemble du programme Milieu de travail respectueux du SPO et des données statistiques sur l'utilisation et les résultats de ce programme.

La Commission a reçu des rapports sur les sujets suivants durant le quatrième trimestre de 2010 :

- **Rapport sur le rendement** – Le Service de police d'Ottawa suit et évalue l'information provenant de diverses mesures du rendement, par exemple, le nombre total d'appels de service et d'appels d'intervention urgente, les délais d'intervention pour les appels de priorité 1, le temps consacré aux appels et le nombre d'infractions au Code criminel par agent assermenté.
- **Rapport sur les plaintes – Partie V, Loi sur les services policiers** – Ce rapport contient des chiffres sur le nombre et le type de plaintes présentées par le public relativement aux politiques ou aux services du SPO. Les plaintes concernant la conduite des policiers feront partie du rapport annuel 2010 qui sera soumis en avril.
- **Rapport sur la gestion de l'effectif** – Ce rapport contient de l'information statistique sur les mouvements du personnel, par exemple, le recrutement, les départs à la retraite, les démissions et les promotions.
- **Rapport sur le statut d'employeur de choix** – Le Service de police d'Ottawa est résolu à se faire reconnaître comme « employeur de choix » par tous; ce rapport fait le point sur les activités en cours pour atteindre ce but.
- **Rapport d'étape sur les services juridiques** – Ce rapport comprend des données statistiques et une analyse des tendances des écarts par rapport au budget approuvé, des demandes ou actions déposées contre la Commission, des appels et demandes de révision judiciaire et toute question importante dont la Commission devrait être informée.

Bulletin d'information de la Commission de services policiers d'Ottawa

La Commission de services policiers d'Ottawa est l'organisme civil établi par la loi provinciale qui assure la gouvernance et la surveillance du Service de police d'Ottawa. Elle est redevable au ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels et à la Commission civile des services policiers de l'Ontario. Pour consulter les précédents numéros du bulletin Affaires de la Commission ou pour obtenir d'autres renseignements sur la Commission de services policiers d'Ottawa, visitez son site Web, à www.ottawapoliceboard.ca.

La Commission de services policiers se réunit le quatrième lundi de chaque mois sauf en août (pas de réunion) et en décembre (le 3^e lundi). Il y aura cependant des variations en 2011; veuillez consulter le calendrier en ligne pour les détails. Toutes les réunions sont publiques et se tiennent à 17 h dans la salle Champlain à l'hôtel de ville d'Ottawa. Les membres du public ont le droit de prendre la parole sur tout point inscrit à l'ordre du jour ou encore sur une question qui n'est pas à l'ordre du jour, mais qui les préoccupe, à condition d'en donner un préavis d'au moins une semaine au personnel de la Commission.